

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2024



### 24.40.CC - REVISION DU SCOT : DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT STRATEGIQUE (PAS)

*L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le onze avril à 19h00, les Membres du Conseil Communautaire convoqués le 2 avril 2024, se sont réunis à la Salle du conseil municipal - Hôtel de ville de Guérande - Accès à la salle par l'arrière de l'hôtel de ville (chemin du Guesny), sous la présidence de Monsieur Nicolas CRIAUD, Président de Cap Atlantique.*

*Rose-Anne MOREAU est désigné(e) Secrétaire de séance*

#### **CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES PRESENTS :**

Nicolas CRIAUD, Maire de Guérande Président,  
Hubert DELORME, Maire de Saint-Molf Vice-Président,  
Joseph DAVID, Maire d'Asserac Vice-Président,  
Marie-Catherine LEHUEDE, Maire de Batz-sur-Mer Vice-Présidente,  
Bernard LE GUEN, Maire de Camoël Vice-Président,  
Nicolas RIVALAN, Maire de Férel Vice-Président,  
Christelle CHASSE, Maire de Herbignac Vice-Présidente,  
Franck LOUVRIER, Maire de La Baule Vice-Président,  
Didier CADRO, Maire de La Turballe Vice-Président,  
Michèle QUELLARD, Maire du Croisic Vice-Présidente,  
Norbert SAMAMA, Maire du Pouliguen Vice-Président,  
Jean-Pierre BERNARD, Maire de Mesquer Vice-Président,  
Pascal PUISAY, Maire de Pénestin Vice-Président,  
Emmanuelle DACHEUX, Maire de Piriac-sur-Mer Vice-Présidente,  
Claude BODET, Maire de Saint-Lyphard Vice-Président,  
Rose-Anne MOREAU, Conseillère Municipale de Guérande Conseillère Communautaire,  
Frédéric DUNET, Maire-Adjoint de Guérande Conseiller Communautaire,  
Gwenaëlle MORVAN, Conseillère Municipale de Guérande Conseillère Communautaire,  
Xavier FOURNIER, Maire-Adjoint de Guérande Conseiller Communautaire,  
Laurent CHASSAING, Maire-Adjoint de Guérande Conseiller Communautaire,  
Anouk PAOLOZZI DABO, Conseillère Municipale de Guérande Conseillère Communautaire,  
Jean-Noël DESBOIS, Conseiller Municipal de Guérande Conseiller Communautaire,  
Charles DE KERSABIEC, Conseiller Municipal de Guérande Conseiller Communautaire,  
Sonia POIRSON-DUPONT, Maire-Adjointe de Saint-Molf Conseillère Communautaire,  
Christine LEVESQUE, Maire-Adjointe d'Asserac Conseillère Communautaire,  
Bruno SCHMIT, Maire-Adjoint de Batz-sur-Mer Conseiller Communautaire,  
Gisèle BERTHO, Maire-Adjointe de Férel Conseillère Communautaire,  
Alain FOURNIER, Maire-Adjoint d'Herbignac Conseiller Communautaire,  
Claudie LELECQUE, Conseillère Municipale d'Herbignac Conseillère Communautaire,  
Annabelle GARAND, Maire-Adjointe de La Baule Conseillère Communautaire,  
Christophe MATHIEU, Maire-Adjoint de La Baule Conseiller Communautaire,  
Sophie MINSSART, Conseillère Municipale de La Baule Conseillère Communautaire,  
Xavier LEQUERRE, Maire-Adjoint de La Baule Conseiller Communautaire,

3, avenue des Noëles - BP 64

44503 La Baule Cedex

Tél : 02 51 75 06 80

cap-atlantique.fr



Karine CHALLIER, Conseillère municipale de La Baule Conseillère Communautaire,  
Bertrand PLOUVIER, Conseiller Municipal de La Baule Conseiller Communautaire,  
Sophie DOUCHIN, Conseillère Municipale de La Baule Conseillère Communautaire,  
Jacques RENAUD, Conseiller Municipal de La Baule Conseiller Communautaire,  
Marina MARCHAIS, Conseillère Municipale de La Baule Conseillère Communautaire,  
Véronique LE BIHAN, Maire-Adjointe de La Turballe Conseillère Communautaire,  
Erika ETIENNE, Maire-Adjointe du Pouliguen Conseillère Communautaire,  
Bruno de SAINT SALVY, Conseiller Municipal du Pouliguen Conseiller Communautaire,  
Catherine FOUCAULT, Maire-Adjointe de Mesquer Conseillère Communautaire,  
Christiane BRETONNEAU, Maire-Adjointe de Pénestin Conseillère Communautaire,  
Philippe GESLAN, Maire-Adjoint de Piriac-sur-Mer Conseiller Communautaire,  
Dominique GOULENE-HENRY, Maire-Adjointe de Saint-Lyphard Conseillère Communautaire,  
Bruno MAHE, Conseiller Municipal de Saint-Lyphard Conseiller Communautaire.

### **CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES ABSENTS EXCUSES :**

Catherine LACROIX, Maire-Adjointe de Guérande Conseillère Communautaire *ayant donné pouvoir à Gwenaëlle MORVAN*,  
Michel THYBOYEAU, Conseiller Municipal de La Turballe Conseiller Communautaire *ayant donné pouvoir à Didier CADRO*,  
Jacques BRUNEAU, Maire-Adjoint du Croisic Conseiller Communautaire *ayant donné pouvoir à Michèle QUELLARD*,  
Françoise THOBIE, Conseillère Municipale du Croisic Conseillère Communautaire *ayant donné pouvoir à Nicolas CRIAUD*.  
Pierre-Luc PHILIPPE, Conseiller Municipal d'Herbignac.

### **ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :**

Philippe DEL SOCORRO, Directeur Général de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo  
Guillaume BOLLET, Directeur de Cabinet du Président de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo  
Gaëlle LAUMAILLÉ, Directrice Générale Adjointe Ressources de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo  
Claire VENOT, Directrice Générale Adjointe de l'Aménagement et du Développement de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo  
Vincent LOUSTAUNAU, Directeur de la Communication de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo  
Marine LABÉ, Responsable de la Gouvernance Communautaire et Territoriale de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo  
La Presse

## **24.40.CC - REVISION DU SCOT : DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT STRATEGIQUE (PAS)**

### **CONTEXTE :**

La Communauté d'Agglomération « CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo » a prescrit la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) par délibération du conseil communautaire du 15 décembre 2022. Dans cette perspective et parallèlement à l'identification des besoins et des enjeux du territoire issus du Diagnostic et de Etat Initial de l'Environnement (EIE), le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) vise à formaliser la stratégie de développement du territoire pour les vingt ans à venir. Il participe à la définition des éléments de cadrage des politiques publiques portées par l'intercommunalité, et est construit en prenant appui sur les contributions de différents acteurs (cf. annexe 3).

Le PAS constitue la clé de voute du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) du SCoT, document prescriptif et opposable notamment aux politiques publiques de l'intercommunalité et autres documents d'urbanisme (PLU).

### **OBJECTIF POUR LA COLLECTIVITE :**

Depuis la dernière révision du SCoT (CC 29.05.2018), le contexte a connu plusieurs évolutions :

- Emergence d'un nouveau projet de territoire ;
- Nécessité de renforcer les conditions d'accueil du territoire, en particulier l'offre de logements pour tous les publics ;
- Nécessité de réinterroger l'attractivité et la « capacité d'accueil » du territoire dans toutes ses dimensions, notamment économique ;
- Nécessité d'une prise en compte plus fine des ressources et richesses du territoire et de la gestion des risques ;
- Prégnance des enjeux climatiques et énergétiques dont ceux liés à la sobriété.

Le cadre légal a également évolué, au travers notamment de la Loi du 22 août 2021 portant sur la lutte contre le changement climatique, et plus récemment de la Loi du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux.

Dès lors est apparue la nécessité de réinterroger les grands équilibres territoriaux et de repenser notre modèle de développement, et de mettre en synergie les politiques publiques (habitat, économie, mobilité, énergie...) pour décliner les transitions sociétales et environnementales dans une logique de moindre vulnérabilité pour notre territoire.

Le contenu du PAS de la révision du SCoT, conformément à l'article L. 141-3 du code de l'urbanisme, se décline en trois Axes faisant échos aux piliers du Projet de territoire :

#### Axe 1 : un territoire accélérateur de la transition écologique et énergétique

« Un territoire en adaptation au changement climatique et actif face au défi énergétique et de lutte contre les gaz à effet de serre. S'engager dans une trajectoire décarbonée préserver et valoriser un environnement exceptionnel ».

TVB et Biodiversité - Agriculture et Alimentation - Energie et Décarbonation - Mobilité

#### Axe 2 : un territoire authentique, porteur de bien être pour tous et d'une économie durable et novatrice

« Un territoire équilibré et structuré par la colonne vertébrale « La Baule, Guérande, Herbignac » répondant aux attentes de ses habitants en articulant la logique du triptyque « logement, emploi, mobilité ».

Armature - Commerce - Logement - Economie

### Axe 3 : un territoire d'eau, littoral et maritime exceptionnel à préserver et à valoriser

« Un territoire exceptionnel à l'identité et au rythme de vie façonnés par l'eau : des marais de Brière aux marais salants, des cours d'eau à la mer ».

Politique de l'eau - Tourisme - Activités liées à la mer et au littoral - Risques - Stratégie de gestion du trait de côte

## **ACTION SOUMISE A DEBAT**

Il est proposé au conseil communautaire de débattre des orientations générales du PAS du SCoT en révision, à l'appui de la présentation réalisée en séance et du projet de PAS rédigé (cf. annexe 1).

**Vu** la délibération du conseil communautaire du 15 décembre 2022 prescrivant la mise en révision du SCoT,

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment les articles L. 141-1, L. 141-2, L. 141-3, L. 143-2, à L. 143-50 et tout particulièrement l'article L. 143-18 qui prescrit :« *Un débat a lieu au sein de l'organe délibérant prévu à l'article L. 143-16 du code de l'urbanisme (conseil communautaire, s'agissant d'un SCoT mono EPCI), sur les Orientations générales du Projet d'Aménagement Stratégique mentionné à l'article L. 141-3 du code de l'urbanisme, au plus tard quatre mois avant l'examen du projet de Schéma de Cohérence Territoriale* » (lequel devrait intervenir en début d'année 2025),

**Vu** l'ordonnance n° 2020-744 du 17 juin 2020, relativement à modernisation des SCoT,

**Vu** l'ordonnance n° 2020-745 du 17 juin 2020 relative à la rationalisation des normes en matière d'urbanisme,

**Vu** la Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets,

**Vu** la Loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la Différenciation, la Décentralisation, la Déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique (3DS),

**Vu** la Loi n° 2023-630 du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux,

**Vu** les Orientations générales du PAS figurant en annexe,

**ENTENDU** la présentation des Orientations générales du PAS et le débat sur celles-ci,

Le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux dispositions des articles L 5211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

- **PREND ACTE** du débat sur les Orientations générales du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) réalisé dans le cadre de la révision du SCoT communautaire.

Pièces annexées à la délibération en préfecture :

Annexe 1 : Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du SCoT en révision

Annexe 2 : Procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 11 avril 2024

Annexe 3 : Contributions des acteurs

Annexe 4 : Références législatives

**Pour Extrait Conforme,**

**Prend acte**